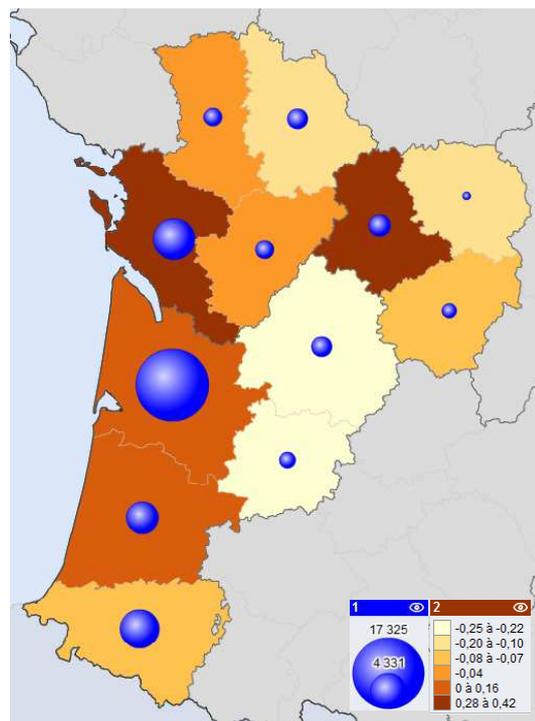


La construction neuve de logements résultats à fin avril 2016



Nombre de logements autorisés

	de mai 2015 à avril 2016	ALPC	France métropolitaine
individuels purs	Nombre ¹	14 638	108 388
	évolution ²	-3%	4%
individuels groupés	Nombre ¹	5 296	42 959
	évolution ²	3%	7%
collectifs et en résidence	Nombre ¹	19 383	230 605
	évolution ²	17%	11%
Total logements	Nombre ¹	39 317	381 952
	évolution ²	7%	8%

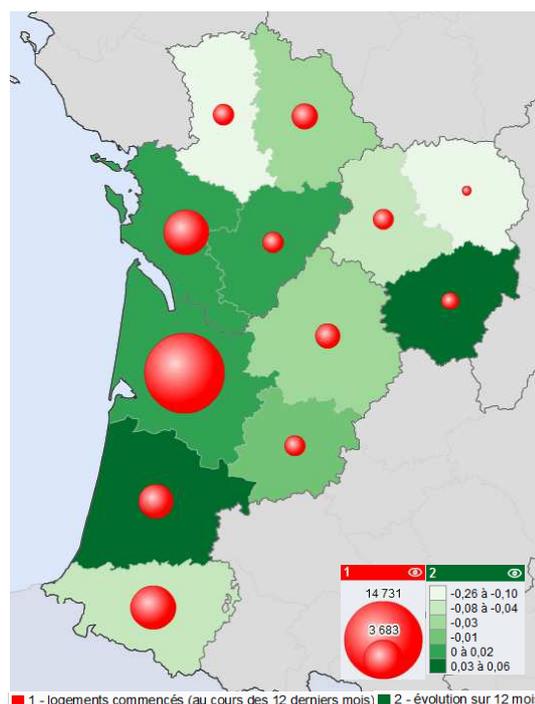


**Logement
Construction**

**La construction
neuve de
logements**

Nombre de logements commencés

	de mai 2015 à avril 2016	ALPC	France métropolitaine
individuels purs	Nombre ¹	13 440	96 682
	évolution ²	-4%	0%
individuels groupés	Nombre ¹	4 276	35 082
	évolution ²	-3%	-1%
collectifs et en résidence	Nombre ¹	16 843	206 875
	évolution ²	2%	7%
Total logements	Nombre ¹	34 559	338 639
	évolution ²	-1%	4%



ALPC Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

¹ - les logements retenus correspondent à une création de surface

² - les variations en % sont calculées par rapport aux 12 mois précédents

LOGEMENTS AUTORISES								
de mai 2015 à avril 2016	individuels purs		individuels groupés		collectifs et en résidence		Total logements	
	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²
16 - Charente	726	1%	171	-10%	191	-12%	1 088	-4%
17 - Charente-Maritime	2 300	4%	703	53%	2 562	54%	5 565	28%
19 - Corrèze	444	-16%	121	42%	134	-8%	699	-8%
23 - Creuse	171	-13%	11	-48%	17	750%	199	-10%
24 - Dordogne	1 063	-14%	221	-37%	75	-67%	1 359	-25%
33 - Gironde	4 052	-3%	2 306	16%	10 967	25%	17 325	16%
40 - Landes	1 657	1%	483	1%	1 194	4%	3 334	2%
47 - Lot-et-Garonne	618	-9%	161	-22%	75	-65%	854	-22%
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 425	-3%	611	-24%	2 898	-5%	4 934	-7%
79 - Deux-Sèvres	794	4%	145	8%	141	-38%	1 080	-4%
86 - Vienne	818	1%	260	-13%	285	-52%	1 363	-20%
87 - Haute-Vienne	570	-17%	103	-10%	844	217%	1 517	42%
TOTAL ALPC	14 638	-3%	5 296	3%	19 383	17%	39 317	7%

LOGEMENTS COMMENCES								
de mai 2015 à avril 2016	individuels purs		individuels groupés		collectifs et en résidence		Total logements	
	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²	Nombre ¹	évolution ²
16 - Charente	647	-7%	169	3%	163	75%	979	2%
17 - Charente-Maritime	2 027	-5%	488	-33%	2 152	23%	4 667	1%
19 - Corrèze	439	-7%	99	22%	138	60%	676	6%
23 - Creuse	168	-4%	12	-56%	12	-79%	192	-26%
24 - Dordogne	1 027	-11%	210	19%	156	50%	1 393	-3%
33 - Gironde	3 658	0%	1 837	13%	9 236	-1%	14 731	1%
40 - Landes	1 537	3%	273	-25%	920	17%	2 730	3%
47 - Lot-et-Garonne	597	-7%	183	0%	186	22%	966	-1%
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 323	-5%	542	1%	2 904	-11%	4 769	-8%
79 - Deux-Sèvres	724	1%	111	-28%	164	-30%	999	-10%
86 - Vienne	762	-5%	251	-16%	503	7%	1 516	-3%
87 - Haute-Vienne	531	-12%	101	29%	309	3%	941	-4%
TOTAL ALPC	13 440	-4%	4 276	-3%	16 843	2%	34 559	-1%

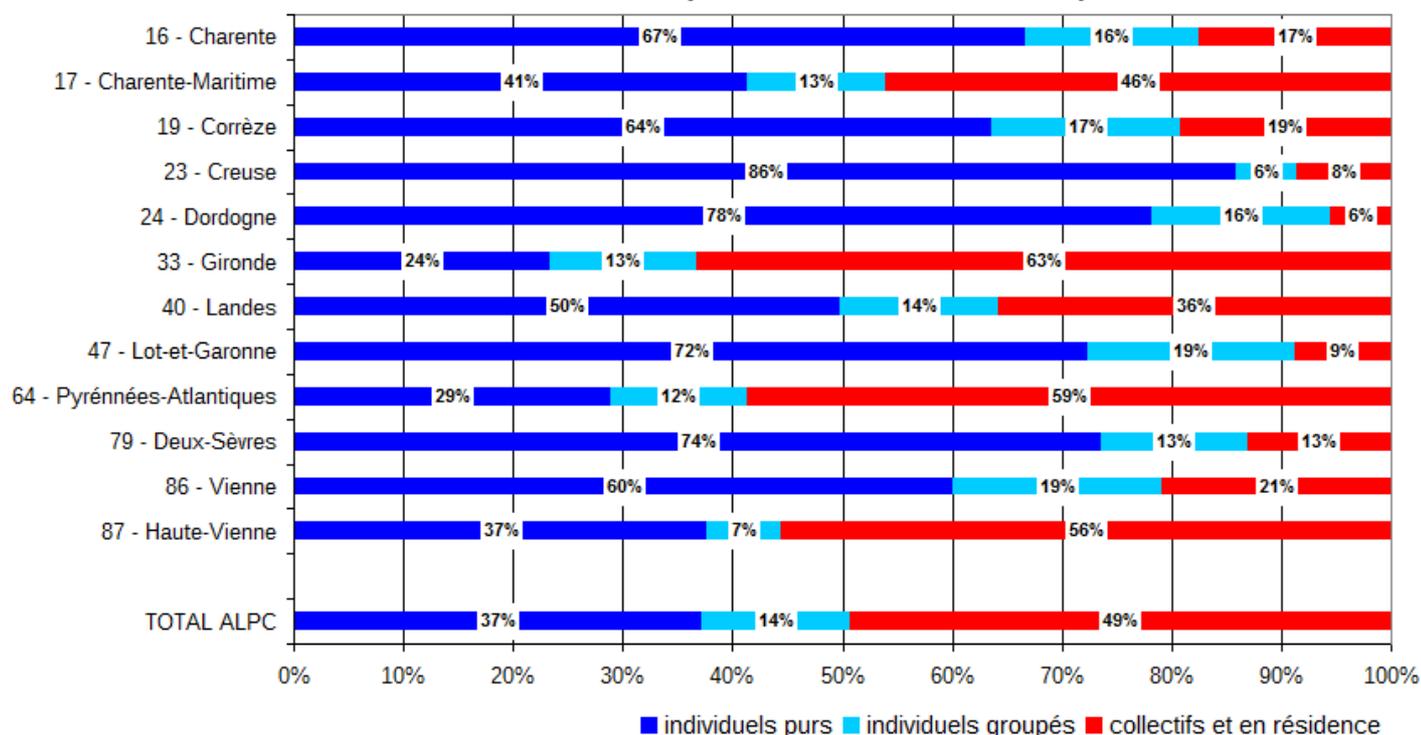
ALPC Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

¹ - les logements retenus correspondent à une création de surface

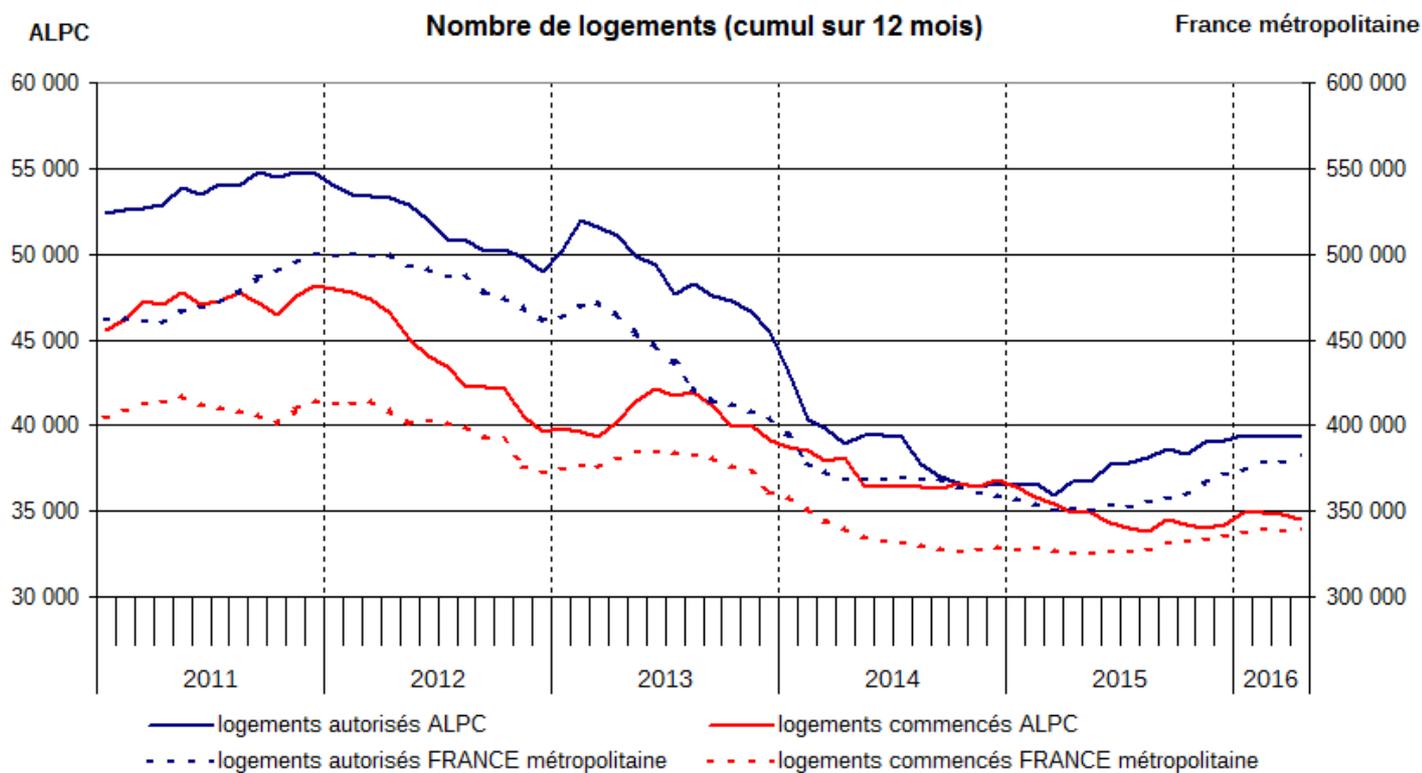
² - les variations en % sont calculées par rapport aux 12 mois précédents

Source : SOeS - Sit@del2 en dates réelles estimées

Part des logements autorisés par type et par département (au cours des 12 derniers mois)



Source : SOES - Sit@del2 en dates réelles estimées



Source : SOES - Sit@del2 en dates réelles estimées

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier (permis commencés) transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SoeS. (<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>).

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Pour en savoir plus

Les résultats pour la région sont téléchargeables en ligne à l'adresse suivante (<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/observation-etudes-statistiques-r463.html>).

Les séries nationales de données depuis 2000 sont disponibles sur le site du SoeS : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (rubrique construction / logements).

Observation & statistiques

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes

Directeur de publication : Patrice Guyot

Rédacteur : William Chateauvieux
Mission Connaissance et Analyse des Territoires
Pôle Observation Etudes et Statistiques

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/observation-etudes-statistiques-r463.html>

Courriel : dvas.scte.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : en cours